

RAPPORT N° 00/6-88

au Conseil Municipal

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 1999

L'exécution du Budget 1999 de la Régie Marchés et Droits de Place ressortant du Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part, et du Compte de Gestion du Receveur Municipal pour ce qui est du Comptable d'autre part, a fait apparaître :

- un excédent cumulé de 201 165,34 F en Section Investissement,
- un excédent cumulé de 590 956,38 F en Section Fonctionnement,
- . soit un excédent cumulé
global de 792 121,72 F.

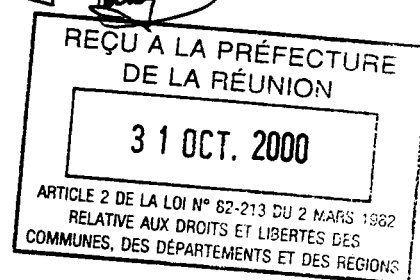
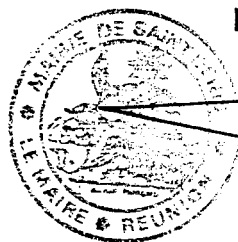
Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux régies, l'assemblée délibérante -Conseil Municipal, en l'occurrence- doit maintenant se prononcer sur l'affectation du résultat cumulé de la Section Fonctionnement : un excédent de 590 956,38 F.

Compte tenu des besoins propres de la Régie Marchés et Droits de Place pour le financement des ses actions, je vous propose l'affectation suivante de l'excédent cumulé 1999 de la Section Fonctionnement :

- 1 Financement de la Section d'Investissement 200 956,38 F ;
 - 2 Report à nouveau 390 000,00 F ;
- 590 956,38 F.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 00/6-88
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 20 octobre 2000**

OBJET

**REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 1999**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/6-88 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean IVOULA, 16ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Développement Economique/ Economie Alternative, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve l'affectation suivante du résultat cumulé de la Section de Fonctionnement du Budget de la Régie Marchés et Droits de Place établi à 590 956,38 F au terme de l'exercice 1999 :

1 Financement de la Section d'Investissement	200 956,38 F ;
2 Report à nouveau	390 000,00 F ;
	<hr/>
	590 956,38 F.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 27 OCT. 2000

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**

